

**AVENANT N°2
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & LA BAC 93
ANNEE CONCERNEE : 2021**

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

- L'ACEF Rives de Paris s'est engagée à verser au titre de l'année 2021, à la BAC 93, une aide financière de 3 000 € TTC.
- La CASDEN s'est engagée à verser au titre de l'année 2021, à la BAC 93, une aide financière de 3 000 € TTC.

Ces aides financières serviront à la mise en place de :

- L'anniversaire des 50 ans de la BAC 93 qui se déroulera le 6 novembre 2021.

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 16 Juillet 2021 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »)

Pour l'ACEF Rives de Paris	Pour la BAC 93	Pour la CASDEN
<p><i>Lu et approuvé</i></p> <p>Mr Marc SAUVAT Président de l'ACEF Rives de Paris</p> <p><i>[Signature]</i></p>	<p>Mr Sébastien DACQUAY Président de l'Amicale</p> <p><i>[Signature]</i></p> <p>AMICALE BAC 93 DTS 93-115 rue de la République 93000 BOBIGNY</p>	<p>Mr Patrick UMHAUER Délégué Général à la Vie Militante</p> <p><i>[Signature]</i></p> <p><i>Lu et approuvé</i></p> <div data-bbox="1045 1803 1332 1948" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>casden BANQUE POPULAIRE 1 Bis rue Jean Wiener 77447 MARNE LA VALLEE CEDEX 2</p></div>